

Intervention du Président Eugène Caselli
31 mai 2008
Conseil de Communauté Marseille Provence Métropole

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Conseillers communautaires,

Avant de passer à l'ordre du jour de cette séance, je voudrais au nom de l'ensemble des Maires, des Présidents de groupe et de l'ensemble des élus de cette assemblée, dire qu'elle est notre satisfaction d'avoir concrétisé hier par une signature officielle, un contrat communautaire de gouvernance partagé pour l'ensemble de la mandature.

Les semaines qui viennent de passer n'ont pas été inutiles, elles nous ont permis de débattre, d'échanger nos visions et nos projets pour répondre à l'ardente obligation de s'entendre pour faire fonctionner l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale selon des règles de bonne intelligence, inspirées par des objectifs d'efficacité et de réussite au service des habitants des 18 communes qui composent la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Je remercie les Maires et l'ensemble des responsables politiques qui ont participé à faire aboutir cet accord, toutes et tous ont œuvré en faisant le choix de l'intérêt général au-delà des clivages partisans.

Toutes et tous ont agi avec la volonté commune d'assurer le bon fonctionnement de la Communauté urbaine en s'unissant dans un cadre de représentations équilibrées des sensibilités politiques au sein de notre Etablissement public.

Le projet d'agglomération que nous voulons bâtir doit être solidaire et durable pour que Marseille Provence Métropole arrive lors de cette mandature à relever plusieurs défis :

- Répondre aux aspirations des habitants dans leurs besoins de logement, d'emploi et de déplacement dans un contexte de raréfaction des aides publiques.
- Conforter l'identité des communes, espace premier du politique, mémoire collective de notre territoire, à un moment où émerge le fait d'agglomération, pour aller vers plus de réactivité, plus de souplesse et plus de proximité.
- Ecouter les habitants et les forces vives du territoire pour faire partager nos réalisations et nos actions, en ouvrant largement les créneaux de concertation.
- Conduire les politiques communautaires sur la base du principe d'équité et de solidarité entre les communes.
- Mettre le développement durable au cœur de notre action et évaluer l'empreinte écologique de notre agglomération en réduisant la production de gaz à effet de serre et en travaillant sur les économies d'énergie.
- Il nous faudra enfin préserver les équilibres financiers. Un audit nous donnera le champ de contraintes dans lequel nous devons évoluer en matière d'investissement et d'emprunt et des synergies sur des projets communs devront être trouvées avec les communautés d'agglomération voisines, le Conseil Général et le Conseil Régional, de façon à générer des économies d'échelle profitables à chacun et, dans ce contexte, la création d'un syndicat mixte des transports apparaît comme une nécessité.

Pour relever l'ensemble de ces défis, la Communauté urbaine devra agir selon plusieurs axes prioritaires.

La première responsabilité de MPM est le développement économique. Ce sera bien sûr le cœur de notre action.

Dans ce cadre le projet Euroméditerranée sera soutenu et l'action de MPM sera centrée autour des activités portuaires industrielles et touristiques, sur l'ensemble de son territoire.

De plus, chaque commune proposera son plan de développement économique dans le cadre d'une politique concertée avec MPM.

Le développement économique doit aussi s'appuyer sur un système de transports performant et adapté. Pour cela, l'ensemble du réseau de transports en commun sera conforté et les modes doux seront développés au sein de l'agglomération.

Le syndicat mixte en création sera l'outil de premier niveau au service de cette politique.

En matière de logement, la Communauté urbaine doit mener une politique forte et innovante lui permettant de répondre aux besoins notamment des familles les plus modestes.

Pour cela le taux de 20 % de logements sociaux par commune et par secteur de Marseille sera un objectif commun.

La dimension euro-méditerranéenne de l'agglomération marseillaise sera valorisée et MPM contribuera à notre ambition commune de faire de Marseille la capitale européenne de la culture en 2013.

La Communauté urbaine devra répondre aussi à l'exigence de propreté et de gestion des déchets.

La chaîne de collecte et de traitement des déchets sera encore améliorée sur l'ensemble de l'agglomération et, en matière de nettoyage, une commission d'évaluation travaillera en lien avec chaque mairie, y compris les mairies de secteur de Marseille.

Le dossier de l'incinération fera l'objet d'un audit indépendant qui devra évaluer l'évolution du projet au regard, notamment, des aspects environnementaux, techniques, juridiques et financiers.

Enfin, un contrat d'agglomération intégrant le partenariat avec l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et les Fonds européens sera mis en place pour faire face aux grands objectifs et aux opérations inscrites dans le contrat de projet Etat-Région dans le domaine des universités, de l'innovation et de l'économie de la connaissance.

Voilà Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Conseillers communautaires un tableau succinct de ce qui devra être notre action dans les années à venir.

Le travail ne va pas manquer pour notre Conseil de Communauté, pour le Bureau et lors de la conférence des maires qui sera organisée chaque mois.

Je ne doute pas que le projet que nous portons ensemble va être fondateur à la fois d'une nouvelle dynamique et d'une action publique novatrice, au-delà des clivages partisans, au service exclusif de nos communes et des habitants de Marseille Provence Métropole.

Je vous remercie.